

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ **4.6 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂**
ÉMISE(S) EN L'AN 2013 PAR :

GES pour transport terrestre, année 2012

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE **66 ARBRES EN 2010**
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N^o de registre : 0865

Date : 20/12/13

Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi